

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

ARRETE N° 58 - 2015
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT

Travaux de remise en état de vanne
Réseau d'Eau Potable par VEOLIA
Rue Jean Jaurès

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la Déclaration de projet de Travaux ainsi que la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux en date du 4 août 2015 formulées par Monsieur Yvon DEL CARMINE de la société **VEOLIA EAU – Lorraine SUD, sise Boulevard de Finlande ZI Pompey Industries à POMPEY (54340)**, pour effectuer des travaux de remise en état de vanne sur le réseau d'Eau Potable, devant le 106 rue Jean Jaurès du lundi 17 août 2015 jusqu'à la fin des travaux (autorisation délivrée jusqu'au 20 novembre 2015),
- Considérant la permission de voirie délivrée le 12 août 2015 n° DITAM-VDL-SUD 2015/100 délivrée par la DITAM,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La société **VEOLIA EAU – Lorraine SUD, sise Boulevard de Finlande ZI Pompey Industries à POMPEY (54340)**, est autorisée à effectuer des travaux de remise en état de vanne sur le réseau d'Eau Potable, sous trottoir, devant le 106 rue Jean Jaurès,

à partir du lundi 17 août 2015 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : En fonction de l'importance du chantier, la chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit sur l'emprise du chantier.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, la signalisation sera assurée et matérialisée par la société VEOLIA EAU.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La société VEOLIA EAU,
- Affichage.

MARBACHE, le 14 août 2015

**Par suppléance du Maire et du
Premier Adjoint absents, la
Deuxième Adjointe,
Pierrette ROBIN**

